

pour prouver, dit-il, que les Etats de Parme & de Plaisance sont des Fiefs du Duché de Milan, & par conséquent qu'ils ne sont qu'arrière Fiefs de l'Empire : quelle tournure que l'Auteur ait donné à son ouvrage, il n'est pas d'une qualité à devoir plaire aux Souverains de ces deux petits Etats.

*Parme &
Plaisance
Fiefs de
Milan.*

II. La contestation qui regne entre les Cours de Rome & de Vienne, à l'occasion de Comachio, n'est pas encore réglée : on a tenu à Rome plusieurs Congregations d'Etat à ce sujet : d'abord il fut proposé de demander à l'Empereur réparation de l'injure faite au St. Siege, de ce que les troupes Imperiales avoient, en pleine Paix, contre toute sorte de droit & de justice, occupé une Place qui appartenoit au saint Siege : qu'on devoit demander des dédomagemens pour les vexations & les desordres commis par les mêmes troupes, contre les Sujets de l'Etat Ecclesiastique, qui suivant les memolres qui avoient été produits, montoient à près de trois millions : mais le Marquis de Prié & le Cardinal Grimani, (qui agissent en Italie, avec un plein pouvoir de la Maison d'Autriche,) alleguent diverses raisons, bien ou mal fondées, pour contester au Pape la souveraineté de Comachio ; cependant à travers de leurs raisonnemens, ils laissent à Sa Sainteté, quelque esperance de rentrer dans la possession de cette Place, pourvu qu'il ne soit plus parlé d'aucune satisfaction ni dédomagement ; que le St. Siege au contraire, paye quatre vingt mille pistoles pour les frais de quelques augmentations aux

*Contesta-
tions sur
Comachio.*